

**SOCIOTEKTE**

Revue de sociologie de l'Afrique littéraire

ISSN 2518-816X

**SOCIOTEKTE**

Revue de sociologie de l'Afrique littéraire

ISSN 2518-816X

*NUMÉRO 11*

*Octobre 2022*

***Les discours de la norme et de la  
transgression en société ivoirienne  
Quelques études de cas***



*(Etudes réunies et cordonnées par)*

**KOUAKOU Konan Séraphin**, Maître de Conférences, Grammaire et  
Linguistique du Français.

**ADOU Amadou Ouattara**, Maître de Conférences, Analyse du discours.

## ORGANISATION

Directeur de publication : Madame **Virginie KONANDRI, Professeur titulaire** de Littérature comparée, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan, Côte d'Ivoire).

Directeur de la rédaction : Monsieur **David K. N'GORAN, Professeur titulaire** de littérature comparée, diplômé de Science politique, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan, Côte d'Ivoire).

Secrétariat de la rédaction : Monsieur **Koné KLOHINWELE, Maître de Conférences**, études africaines anglophones à l'Université Félix Houphouët-Boigny, (Abidjan, Côte d'Ivoire).

## Comité scientifique

- Prof. ADOM Marie-Clémence (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, RCI)
- Prof. AKINDES Francis (Université Alassane Ouattara, Bouaké, RCI)
- Prof. BERNARD Mouralis (Université de Cergy-Pontoise, France)
- Prof. BERNARD de Meyer (Université du Kwazulu natal, Afrique du sud)
- Prof. COULIBALY Adama (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, RCI)
- Prof. DIANDUE Bi-Kacou (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, RCI)
- Prof. FONKOUA Romuald (Université de Paris IV, Sorbonne nouvelle, France)
- Prof. HALEN Pierre (Université de Metz, France)
- Dr. AKASSE Clement (Howard University, Washington DC, USA)
- Prof. KONANDRI A. Virginie (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, RCI)
- Prof. KOUAKOU Jean-Marie (Université, Félix Houphouët-Boigny, Cocody, RCI)
- Prof. MAGUEYE Kasse (Université Cheik Anta Diop, Dakar, Sénégal)
- Prof. MEKE Meite (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, RCI)
- Prof. Sissao Alain, (Université de Ouagadougou, Burkina Faso)
- Prof. SORO Musa David (Université Alassane Ouattara, Bouake, RCI)
- Prof. ISAAC Bazié, (Université du Québec à Montréal, Canada)

## Membres de la rédaction

- Prof. COULIBALY Daouda (Université Alassane Ouattara, Bouaké, Anglais)
- Prof. Lezou Aimée Danielle (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, Lettres Modernes)
- Prof. N'GORAN K. David (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, Lettres modernes)
- Prof. Soko Constant (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, Sociologie)
- Prof. SYLLA Abdoulaye (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, Lettres Modernes)
- Prof. YEO Lacina (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, Allemand)
- Dr. Angoran Anasthasie (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, portugais)

- Dr Atta Nicaise Kobenan, (Université Félix Houphouët-Boigny, Lettres modernes)
- Dr Kouakou Séraphin (Université Félix Houphouët-Boigny, Lettres modernes)
- Dr Imorou Abdoulaye (Université du Kwazulu Natal, études françaises)
- Dr Soumahoro Sindou (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, Anglais)
- M. Dobra Aimé (Université Félix Houphouët-Boigny, Doctorant, Lettres modernes)

## Argumentaire

Fondamentalement, deux régimes se partagent les motifs sociaux et symboliques de la norme et de la transgression : ce sont le droit et la morale. Le droit bénéficie d'une caution positive dans son application en raison des bornes qu'il impose pour marquer une différenciation nette entre le faisable et l'interdit. L'exercice du droit a permis l'évolution de l'humanité en marquant une distinction claire entre la raison et l'instinct à partir d'un certain nombre d'interdits. Jean Marc Tonizzo (2011) écrit à cet effet : « s'être imposé ce système d'interdits, nous a permis de dépasser le côté systématique de ce comportement instinctif. (...) notre réservoir législatif est impressionnant. Il est capable de dissuader bien des passages à l'acte. »

Quant à la morale, elle fixe la ligne rouge du Rubicon à ne pas franchir au regard d'une conscience collective et individuelle. Sa transgression appelle un regard inquisiteur, doublé de son vocabulaire de la condamnation et de la dégradation. On dit alors que la transgression de la morale est « toujours négation d'une forme d'interdiction » tant qu'elle entraîne une sorte de dévergondage qui inquiète la société.

Cependant, cette perception de la transgression sous un angle entièrement négatif ne fait pas l'unanimité. Des écrivains comme Yvon Pesquieux (2010) voient en ce mot une caractéristique purement positive et source « d'innovation et de progrès et non de recul. » De même, pour Thomas Seguin (2012), il sera indispensable d'orienter « la transgression vers sa positivité, c'est-à-dire une contribution à une forme de progrès culturel, à la cohésion sociale. A l'opposé donc de la norme caractérisée par l'interdiction, c'est-à-dire appréhendée sous l'aspect de la « finitude », la transgression positive transcende ainsi les tabous, franchit les limites séculaires pour justifier « la possibilité de vivre illimitée ».

C'est cette posture qui milite en faveur de ce projet. Il s'agit de problématiser une société ivoirienne au prise avec la question de la norme et de la transgression. Que ce soit au niveau des écrivains, de certains locuteurs en situation de communication, des élèves et étudiants, de la famille, etc. il est évident que la Côte d'Ivoire affronte au quotidien l'envers du respect de la norme. S'agit-il ici d'un indice symptomatique du présupposé de la « crise de la société ivoirienne » que n'arrêtent pas de scander des lecteurs du corpus ivoirien ? Ou alors, avons-nous affaire, au contraire, à un signal d'une société dynamique par ses discours (représentations, langue, imaginaire, culture et traditions, règles institutionnelles, etc.), et dont on peut présumer qu'il informe sur les mouvements de l'histoire de notre société ?

L'objectif de cette journée d'étude sera justement de poser le postulat d'une société ivoirienne normée ou transgressive. Sont ainsi invités, suivant un point de vue pluridisciplinaire, les spécialistes des sciences du langage et de la grammaire, de la littérature, du droit, de la philosophie, de l'ensemble des sciences sociales (sociologie, psychologie, anthropologie, etc.), à réfléchir aux axes suivants :

## **Axe 1 : Discours, langue et syntaxe**

Il s'agira d'analyser, dans les productions écrites ou parlées des élèves et étudiants, les types de discours transgressifs, les structures phrastiques en marge de la norme grammaticale, les créations langagières, etc.

## **Axe 2 : Norme : droit, éthique et morale**

Il s'agira de jeter un regard sur « l'interaction » entre enseignants et enseignés à l'intérieur de l'institution

## **Axe 3 : Institutions : Ecole, famille et politique**

Il s'agira d'examiner la synergie entre les trois entités que constituent l'école ivoirienne, la politique de l'école et les familles des enseignés.

## **Axe 4 : Imaginaire : Littérature, représentations et arts de la scène**

Il s'agira d'envisager les causes et les stigmates de la transgression sur la société et l'école ivoirienne.

**N.B.** : Axes non exhaustifs.

## **Comité scientifique de la journée d'étude**

Prof. Aboua Abia Alain Laurent (UFHB)

Prof. KOUADIO Kobenan N'guettia Martin (UFHB)

Prof. KOUAME Koia Jean Martial (UFHB)

Prof. N'GORAN Koffi David (UFHB)

Prof. KOFFI Lezou Aimée Danielle (UFHB)

Prof. BOHUI Djedje Hilaire (UFHB)

Prof. Adama Coulibaly (UFHB)

Prof. FALLILOU N'diaye (Université Cheikh Anta. Diop, Dakar)

## SOMMAIRE

**David N'GORAN, Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny, RCI.**

Leçon inaugurale. « *Le motif de la rue en contexte ivoirien. Une institution de la norme et de la transgression* » **P. 6-14**

**Séraphin KOUAKOU Konan, Maître de conférences à l'Université, Félix Houphouët-Boigny, RCI.**

« *Les transgressions phonologiques du nom « coronavirus » par quelques artistes baoulé et usagers de la langue française en côte d'ivoire : étude descriptive et effets de sens* ». **p. 15-24**

**ADOU Amadou Ouattara, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny, RCI.**

« *Approches écologique et énonciative de la norme et de la transgression* ». **P. 25-35**

**Dr DOSSO Tiémoko, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire, RCI.**

« *De l'adoption à l'adaptation du français dans l'Etat Z'heros ou la guerre des Gaous de Bandaman Maurice* » **p. 36-48**

**Gaye Gbaka Guy Arnaud, Université Félix Houphouët-Boigny, RCI.**

« *Déviations de la norme phonético-typographique autour de quelques classes de mots dans les sofas suivi de l'œil de Bernard Zadi Zaourou : une étude morphosyntaxique* ». **P. 49-55**

**Kassoum KONE, Docteur ès lettres, Université Félix Houphouët-Boigny, RCI.**

« *La violence verbale : entre socialité et esthétique fictionnelle dans Allah n'est pas oblige* » **p. 56-68**

**Edmonde Francine Ouindé épouse Yéo, Université Félix Houphouët-Boigny, RCI.**

*L'usage de l'accent dans les écrits universitaires : le cas des étudiants de l'UFHB* **p. 69-80**

**N'Da Kouakou Cyrille De Paul YAO, Université Félix Houphouët-Boigny, RCI.**

« *La crise de l'assignation du genre grammatical : quand l'usage défie la norme* » **P. 81-95**

**BROU-DAINGUY Marie-Claude, Centre Universitaire d'Études Françaises (CUEF), Université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire.**

*De l'écriture de la norme à la transgression de l'image en bande dessinée: cas des apprenants du FLE.* **p.96-105**

## DEVIATIONS DE LA NORME PHONETICO-TYPOGRAPHIQUE AUTOUR DE QUELQUES CLASSES DE MOTS DANS *LES SOFAS* SUIVI DE L'ŒIL DE BERNARD ZADI ZAOUROU : UNE ETUDE MORPHOSYNTAXIQUE.

GAYE GBAKA GUY ARNAUD

Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody, Abidjan. (Côte d'Ivoire)

**Résumé :** Utiliser la langue française avec toutes sortes d'écarts morphosyntaxiques est une marque linguistique des ivoiriens. Bernard Zadi Zaourou se met derrière cette posture pour révéler dans son œuvre *Les sofas suivi de l'œil* quelques particularités morphosyntaxiques du français de Côte d'Ivoire. Ainsi, l'auteur contourne-t-il les règles morphologiques des unités lexicales qui soulèvent d'autres problèmes tels que les problèmes phonétiques et les problèmes typographiques. En effet, certains mots des phrases du corps ne peuvent pas non seulement être transcrits selon la norme de l'Alphabet Phonétique International, mais aussi, soulève la question de la mauvaise utilisation de certains signes auxiliaires qui devraient normalement permettre aux lecteurs de différencier l'orthographe des homophones lexicaux. Nous n'avons pas la prétention d'analyser les causes d'un tel choix d'écriture. Mais notre priorité est d'analyser toutes formes langagières contournant ou déviant la norme étant donné que c'est la langue française qui se sent malmenée dans les phrases chez Zadi.

**Mots Clés :** *Déviations de la norme, phonétique, typographique, aspects grammaticaux, morphosyntaxique.*

**Summary :** Practising french language with all kind of morphosyntactical gaps is an Ivoirian's linguistical mark. Bernard Zadi Zaourou backs up this position in order to reveal in his piece of work entitled *Les Sofas suivi de l'œil* some french morphosyntactical particular details in Côte D'Ivoire. Thus, the author avoids the morphological rules of lexical units which bring up others problems such as phonetics and typography problems. Actually, a few words of some core sentences can not only be transcribed according to the norm of the international phonetics alphabet, but, there is also the matter of the bad use of some auxiliary signs which should normally allow readers to differentiate the spelling of lexical homophones. We can't pretend to analyse the causes of such a writing choice. But, our priority is to analyse all language forms modifying or deviating the norm given that, it's the french language which is badly used in Zadi's sentences.

**Key words :** *Deviations to the norm, phonetics, typographys, grammaticals aspects, morphosyntax*

## INTRODUCTION

L'analyse morphosyntaxique de quelques aspects grammaticaux chez Zadi nous amène à nous pencher sur les travaux du linguiste français Franck Neveu (2009, P.20) définissant la morphosyntaxe comme l'« ensemble des structures permettant de construire grammaticalement une phrase. La morphosyntaxe porte aussi bien sur les formes de certains mots, c'est-à-dire les variantes irrégulières (des déterminants, des verbes, des pronoms, etc.), et aussi la syntaxe de la phrase<sup>1</sup>». Cette contribution portera sur la déviation de la norme morphologique de certains mots qui provoque d'autres problèmes phonétiques et typographiques. Pourtant, la norme exige que toutes variations linguistiques sont une propriété commune à toutes les langues : elles se manifestent sur les plans acoustiques, morphologiques, phonétiques, lexicaux, typographiques etc. Ces variations se remarquent à tous les niveaux du squelette phrastique<sup>2</sup> : noms, verbes, prépositions, etc. et d'une personne à l'autre. Bernard Zadi met en vedette quelques traits morphosyntaxiques du français ivoirien dans *Les Sofas suivi de l'œil* en bousculant certaines règles morphosyntaxiques. Ainsi pour résoudre cette problématique relative aux écarts linguistiques, nous optons la méthode descriptive pour décrire non seulement le mode d'utilisation des signes typographiques, mais aussi de présenter quelques règles phonétiques selon l'API (Alphabet Phonétique International) avant d'exploiter quelques phrases du corpus.

## 1. LA QUESTION DE LA NORME

### 1.1. L'USAGE NORMATIF DES SIGNES TYPOGRAPHIQUES

Ce sont principalement quelques signes auxiliaires, l'apostrophe et les accents<sup>3</sup>.

#### 1.1.1. Les signes auxiliaires

Ce sont les accents, l'apostrophe et les signes diacritiques.

##### 1.1.1.1. L'accent aigu

Certains signes auxiliaires ont pour fonction principale de préciser le son que représentent certaines lettres : c'est le cas des accents. L'accent aigu est un signe placé sur les voyelles pour en modifier la prononciation ou pour le différencier des homophones lexicaux<sup>4</sup>. L'accent aigu se place uniquement sur la lettre « e » et il se prononce (é). Voir l'exemple suivant :

Exemple : *ténacité- amitié-prévenir-médecin.*

Pour marquer le son (é), l'accent aigu se pose sur la voyelle « e » dans cités dans l'exemple précédent.

---

<sup>1</sup> Christophe Parisse, 2002, *La morphosyntaxe : Qu'est-ce que c'est ? -Application au cas de la langue française ?* Rééducation orthographique, p.20

<sup>2</sup> Pierre Adou KOUAKOU, 2006, « *Quelques particularités syntaxiques du français parlé de Côte d'Ivoire* », disponible sur <http://www.ItmL.ci/files/articles10/ADOUPierre.Pdf>

<sup>3</sup> Jean Dubois, François Dubois-Charlier et Claude Kamas, 1995, *LAROUSSE le livre de bord, Orthographe*, Paris, P.11

<sup>4</sup> Jean Dubois, François Dubois-Charlier et Claude Kamas, 1995, *LAROUSSE le livre de bord, Orthographe*, Paris, P.12

## 1.1.1.2. L'accent grave et l'accent circonflexe

L'accent grave, quant à lui, se place le plus souvent sur la lettre E pour obtenir le son (è). Lisons l'exemple ci-dessous :

Exemple : *Enlèvement- exprès- grève.*

On trouve également un accent grave sur les voyelles « a » et « u ».

Exemple : *Au-delà / à-peu-près / où se trouve Marseille ?*

L'accent circonflexe se place sur les voyelles « a », « e », « i », « o », « u », et il indique un son accentué : *La grêle- un traîneau- une maîtresse- un symptôme.*

Et puis, il y a des mots qui prennent à la fois un accent aigu et un accent grave comme : *Célèbre- éphémère- géomètre- élève-métèque.*

## 1.1.1.2. L'apostrophe ou l'élision<sup>5</sup>

L'« apostrophe marque la disparition ou l'effacement d'une voyelle (a, e, et i) à la fin d'un mot lorsque le mot suivant commence par une autre voyelle ou un « h muet<sup>6</sup> ». On appelle ce procédé de l'effacement de la voyelle une élision.

Nous vous proposons deux exemples.

Exemple 1 : *L'avion* à la place de « *l'avion* ».

Exemple 2 : *L'enfant* à la place de « *le enfant* ».

Dans les exemples analysés nous constatons que la voyelle « e » s'élide devant les noms « avion » et « enfant ». C'est ce que la norme recommande.

## 1.1.1.4. Les signes diacritiques

Les signes diacritiques jouent également un important rôle dans la phrase parce qu'ils nous permettent de faire la différence entre les homophones en orthographe lexicale. Intéressons-nous aux phrases ci-dessous :

Exemple 1 : *Balo se rend à l'école ce matin très tôt.*

Exemple 2 : *Anah a trente ans aujourd'hui.*

Dans ces deux exemples ci-dessus, les mots homophones sont « *a et à* » ; nous voyons que ces deux homophones n'appartiennent pas à la même classe grammaticale. Dans l'exemple 1, « *a* » sans accent est le verbe avoir alors que dans le second exemple « *à* » avec un accent appartient à la classe des prépositions.

## 1.2. LA TRANSCRIPTION PHONÉTIQUE DES SONS DU LANGAGE SELON L'API

Selon Grevisse et GOOSE (2008, P.34) la phonétique « étudie les sons du langage tels qu'ils sont produits. Relatif aux sons du langage qui représente graphiquement les sons d'une ou plusieurs langues. Elle transcrit la prononciation de manière univoque<sup>7</sup> ».

L'objectif de la phonétique est de transcrire les sons dans leur réalisation concrète de leur fonction linguistique tandis que « la phonologie a pour objectif d'étudier les phonèmes en tant que les sons distinctifs<sup>8</sup> ». Le phonème est la plus petite unité phonique distinctive.

Exemple : /P/ et /B/ qui permettent distinguer par exemple « *Pain* » et « *Bain* ».

<sup>5</sup> Nina CATACH, 1978, *L'Orthographe*, PUF, Que sais-je ? P. 69

<sup>6</sup> VIALLA (J.C), 1997, *Règles typographiques*, Abidjan, Imprimerie nationale, P. 196

<sup>7</sup> Maurice Grevisse et André Goosse, 2008, *Le bon usage : Grammaire française*, 14<sup>e</sup> édition, Duculot, P.34

<sup>8</sup> IBIDEM, P.34

L'API (l'Alphabet Phonétique International) est un alphabet utilisé pour la transcription phonétique des sons du langage parlé. Voici quelques transcriptions phonétiques des sons dans l'exemple suivant : *Le son « ou » = [u] ; le son « é » = [e] ; le son « on » = [õ].*

Comment Zadi utilise-t-il la norme typographique et phonétique définies supra dans son œuvre ?

### 1.3. PROBLEME DE DEVIATION DE LA NORME DANS *LES SOFAS SUIVI DE L'ŒIL DE BERNARD ZADI*

La transgression morphologique de quelques aspects grammaticaux<sup>9</sup> entraîne d'autres problèmes morphosyntaxiques tels que le problème phonétique et typographique dans l'œuvre de Bernard Zadi.

#### 1.3.1. Présence inattendue de l'accent aigu (´) sur la voyelle finale « e » du déterminant

L'utilisation de l'accent aigu doit relever de l'application de la norme. Bernard Zadi se démarque de cette norme en utilisant l'accent aigu là où il n'était pas attendu dans les exemples tirés de *Les Sofas suivi de l'œil*. Comme preuve, nous citons :

*P (1) = Ça c'est pour lé mort. (Les Sofas suivi de l'œil, de Bernard Zadi, P.83)*

Dans la séquence « lé mort » / (le mort), Zadi précède le morphème lexical « mort » du déterminant « lé » qui porte un accent aigu sur la voyelle finale « é ». Nous qualifions l'emploi de cet accent aigu d'une transgression de la norme typographique. Sa présence n'était pas attendue là où l'auteur l'a utilisé. Selon les règles du bon usage<sup>10</sup>, la séquence de phrase attendue est : ... *C'est pour le mort.*

*P (2) = Où est lé poulet blanc là. (Les Sofas suivi de l'œil, de Bernard Zadi, P.112)*

Le déterminant « lé » / (le) qui précède le nom « poulet » porte un accent aigu qui n'était pas attendu selon la norme comme nous l'avons signifié précédemment. L'utilisation de l'accent aigu sur la voyelle finale « é » du déterminant « lé » fait entorse à la norme typographique. La norme exige qu'on emploie : ...*le poulet.*

#### 1.3.2. La suppression de l'apostrophe normalement attendue devant un mot commençant par une voyelle ou un « h muet »

Nous passons sous silence des autres écarts linguistiques contenus dans les phrases sélectionnées pour d'autre besoin d'analyse pour nous focaliser essentiellement sur le phénomène de l'apostrophe ou l'élision. Voir les phrases ci-dessous :

*P (3) = Ce n'est pas ça qué il a fait à ton petit frère là ! (Les Sofas suivi de l'œil de Bernard Zadi, P. 83)*

<sup>9</sup> Séraphin Konan Kouakou, 2009, « La transgression des classes grammaticales comme stratégie argumentative : le cas des noms et des verbes dans *Les Soleils des Indépendances* et *Allah n'est pas obligé* d'AHMADOU Kourouma », In Revue En-Quête, EDUCI, N°21, PP 1-15

<sup>10</sup> GREVISSE Maurice, 1993, *Le bon usage*. Paris, P.1762

Le procédé de l'effacement de la voyelle comme nous l'avons défini auparavant n'est pas respecté par Zadi. Dans la séquence « qué il », la voyelle finale « é » de la conjonction de subordination de « qué » devrait s'effacer pour faire appel à une apostrophe.

Cette norme est violée par Zadi. Si l'auteur respectait la norme, on aurait cette nouvelle séquence de phrase : *Ce n'est pas « ça » / (ce) qu'il a fait à son petit frère-là !*

*P (4) : Je dis **qué il** é mort ! (Les Sofas suivi de l'œil de Bernard Zadi, P. 120)*

Comme observation, la dernière voyelle accentuée « é » de la conjonction de subordination « qué », devrait s'élider ou s'effacer parce qu'il suit directement « il » (pronom personnel) commençant par la voyelle « i ». On aurait cette nouvelle phrase, si Zadi respectait la norme : *Je dis qu'il « é » / (est) mort !*

### 1.3.3. Les signes auxiliaires

Dans l'exemple suivant Bernard Zadi transgresse la norme relative à l'utilisation de l'accent grave dont la présence est strictement recommandée parce que son absence affecte le mot à une autre classe grammaticale.

*P (5) = Le jour que ça va chauffer ici, Congo même c'est rien **a** côté. (Un temps) Mon tcholon !... Ce n'est pas bouche seulement vous fait ici ? (Les Sofas suivi de l'œil de Bernard Zadi Zaourou, P.79)*

La violation de ces signes peut entraîner un changement de classe grammaticale du mot comme nous l'avons déjà dite. C'est le cas ici de « à » préposition dans la phrase précédente qui devient « a » verbe compte tenu du signe diacritique qui été omis sur cette voyelle par Zadi. L'omission de ce signe crée un désordre entre la préposition « à » et l'auxiliaire *avoir* dans la phrase française. Si Zadi voulait respecter la norme, il orthographierait la nouvelle séquence de phrase selon le registre de langue des personnages : ...*Ce n'est rien à côté.*

### 1.3.4. Déviation de la norme phonétique

Dans les phrases que nous voulons analyser, seules les expressions écrites en gras seront analysées et les autres écarts morphosyntaxiques seront passés sous silence pour d'autres besoin d'analyse. Lisons ces phrases suivantes :

*P (6) = Koffi Kan ce n'est pas une **chauffère** premier **catégo**lie. (Les Sofas suivi de l'œil de Bernard Zadi, P. 84)*

Nous relevons d'abord un problème de flexions morphologiques nominales<sup>11</sup> dans les séquences « chauffère » et « catégo lie ». Du point de vue de phonétique, Zadi écrit ceci : « catégo lie » qui se transcrit = [kateɡoli]. Or la norme exige qu'on orthographie ce mot comme suit : « catégorie » ce qui donnerait comme transcription phonétique = [kateɡɔʁi].

Donc, Zadi enfreint à la norme phonétique. C'est une transgression.

*P (7) = Voilà tout lé **malhère** là. (Les Sofas suivi de l'œil de Bernard Zadi, P.84)*

<sup>11</sup> CARTON Fernand, 1997, *Introduction à la phonétique du français*, Dunod, P. 123

Un autre problème morphosyntaxique est à noter, c'est l'infraction phonétique du son du mot « malhère » = [malɛʁ] et le vrai vocable *malheur* connu dans la langue française et se transcrit comme suit = [malœʁ]. Il y a aussi une infraction phonétique du mot écrit par Zadi.

*P (8) = Alors i boit, i mange, i boit... (i parlé pas hein !) i coute seulement...i debout parti. (Les Sofas suivi de l'œil de Bernard Zadi, Page 82)*

Il y a également un désordre morphosyntaxique dans la phrase relevée supra à cause de l'infraction morphologique qui entraîne à une autre transgression comme le problème phonétique du son « i » / (il). La voyelle « i » est écrite à la place du pronom « il » vu qu'elle est le sujet des verbes « boit » et « mange », etc.

Selon le style utilisé par Zadi, le son « i » se transcrit = [i] et la transcription phonétique du pronom *il* (3<sup>e</sup> personne du singulier) est = [il] selon l'API. Nous qualifions de toutes ces flexions morphologiques de transgression.

*P (9) = Sôgôma Sangui, c'est pas **Dié** ka même ! (Les Sofas suivi de l'œil de Bernard Zadi, P.82)*

La transcription phonétique du son « Dié » pose un vrai problème car le mot a morphologiquement subi une flexion. Voici ce que donne la transcription de l'expression « Dié » = [die] et le mot reconnu comme vrai se présente comme suit : [djø]. Donc, il y a une opposition entre le son [die] écrit par Zadi et [djø] reconnu par l'API.

*P (10) = Tu croyais que **n'homme** comme ça moyen fait façon connerie comme ça ? (Les Sofas suivi de l'œil de Bernard Zadi, P.84)*

L'aspect morphologique de « n'homme » soulève un problème phonétique. Selon le dictionnaire *homme* se transcrit ainsi comme = [ɔm]. Or, Zadi écrit le même mot en le précédant de la lettre « n ». C'est ce qui change complètement la morphologie du mot. Alors « n'homme » se transcrit de la manière suivante = [nɔm]. C'est une infraction phonétique.

Après toutes ces formes de transgressions inventoriées, comment pouvons-nous conclure ce travail ?

## CONCLUSION

Au terme de cette analyse, il convient de retenir que l'analyse morphosyntaxique dans l'œuvre de l'écrivain Bernard Zadi Zaourou a mis en exergue diverses formes d'éléments linguistiques transgressés. Ces transgressions se manifestent d'une part par les infractions typographiques liées à la mauvaise utilisation de certains signes typographiques et d'autre part, par les transgressions morphologiques des mots qui soulèvent le problème de la transcription phonétique de quelques aspects grammaticaux tels que les noms, les verbes, les pronoms, etc. Tous ces mécanismes observés sont en déphasage avec la norme morphosyntaxique. Et ce phénomène de transgression est appréhendé comme quelques aspects morphosyntaxiques du français populaire ivoirien dans cette œuvre.

## BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

### 1. LES ARTICLES

KOUAKOU Kouadio Pierre Adou, 2006, « *Quelques particularités syntaxiques du français parlé de Côte d'Ivoire* », disponible sur <http://www.itml.ci/files/articles10/ADOUPierre.Pdf>

KOUAKOU Konan Séraphin, 2009, « *La transgression des classes grammaticales comme stratégie argumentative : le cas des noms et des verbes dans Les Soleils des Indépendances et Allah n'est pas obligé d'AHMADOU Kourouma* » (2009), In Revue En-Quête, EDUCI, N°21 P.15

### 2. LES OUVRAGES SPECIALISES

CATACH Nina, 1978, *L'Orthographe*, PUF, Que sais-je ? P. 69

CARTON Fernand, 1997, *Introduction à la phonétique du français*, Dunod, P. 123

PARISSE Christophe, 2002, *La morphosyntaxe : Qu'est-ce que c'est ? -Application au cas de la langue française ?* Rééducation orthographique, p.20

KAMAS Claude, Jean DUBOIS, et François DUBOIS-Charlier, 1995, *LAROUSSE le livre de bord, Orthographe*, Paris, P.11

GREVISSE Maurice, 1993, *Le bon usage*. Paris, P.1762

GREVISSE Maurice et André Goosse, 2008, *Le bon usage : Grammaire française*, 14<sup>e</sup> édition, Duculot, P.34

VIALLA (J.C), 1997, *Règles typographiques*, Abidjan, Imprimerie nationale, P.196